



FR

COMMISSION DES FINANCES
71^{ème} session
Rome, 15 mars 2012

UNIDROIT 2012
F.C. (71) 2
Original: anglais/français
février 2012

Point No. 2 de l'ordre du jour: Projet de budget 2013 – Premières estimations

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2013</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Avis à formuler par les membres de la Commission des Finances concernant les premières estimations du Secrétariat avant l'élaboration formelle du projet de Budget par le Conseil de Direction à sa 91^{ème} session (Rome, 7-9 mai 2012)</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

Introduction

1. L'Annexe I au présent document présente les premières estimations pour un projet de budget pour l'exercice financier 2013 préparées par le Secrétariat conformément à l'article 31 du Règlement en vue d'un premier examen de la part de la Commission des Finances.
2. A la lumière des observations de la Commission des Finances, ces estimations seront soumises au Conseil de Direction à sa 91^{ème} session qui se tiendra à Rome du 7 au 9 mai 2012. Le Conseil, sur la base de ces premières estimations, élaborera le projet de budget pour 2013 qui sera communiqué aux Etats membres pour examen et observations, et qui devrait être soumis avant le 20 septembre 2012. Le projet de budget sera ensuite soumis, avec les observations éventuelles parvenues au Secrétariat, à la Commission des Finances à sa 72^{ème} session, qui se tiendra à Rome début octobre 2012, laquelle exprimera un avis sur le projet de Budget avant sa soumission à l'Assemblée Générale à sa 71^{ème} session qui se tiendra à Rome au mois de décembre 2012.

ANNEXE

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

RECETTES (in Euro)

	Budget 2012	Budget 2013
Excédent actif présumé au 1^{er} janvier ¹	30.000,00	-
Ch. 1: Contributions des Etats membres		
Art. 1 (Gouvernement italien) ²	150.000,00	150.000,00
Art. 2 (Autres Etats membres) ³	2.104.550,00	2.104.550,00
Ch. 2: Autres recettes:		
Art. 1 (Intérêts)	5.000,00	5.000,00
Art. 2 (Contribution aux frais généraux) ⁴	15.000,00	15.000,00
Art. 3 (Vente de publications) ⁵	54.475,00	54.000,00
Ch. 3: Recettes diverses ⁶	-	-
Total des recettes	2.359.025,00	2.328.550,00

NOTES EXPLICATIVES AU PROJET DE BUDGET - RECETTES:

¹ Malgré les coupes sévères dans les dépenses ordinaires effectuées par le Secrétariat en 2011 (environ €150.000, en attendant d'avoir la confirmation à l'arrêté des comptes de 2011), le déficit inattendu des recettes en 2011 (€186.000), doublé de dépenses imprévues (environ €30.000) a pour conséquence qu'aucun excédent n'a pu être reporté sur l'année 2012. Une situation semblable s'était déjà présentée lors de l'exercice financier 2010. Le Secrétariat a retenu qu'il serait plus prudent, conformément en cela à la pratique budgétaire et comptable généralement suivie par la plupart des organisations internationales et des organismes publics nationaux, que les estimations budgétaires d'UNIDROIT consistent en un équilibre absolu des recettes et des dépenses à la fin du cycle budgétaire, plutôt que de compter sur un excédent attendu qui serait reporté sur l'exercice financier suivant.

² Estimation basée sur la contribution que le gouvernement italien devrait être en mesure de pouvoir verser à UNIDROIT en 2012.

³ Le Secrétariat a estimé les recettes totales sur la base d'une unité de contribution s'élevant à €2.450, qui est identique à l'unité de contribution actuelle. Le montant total prévu pourrait être toutefois inférieur aux premières estimations, selon les résultats de la prise en considération des objections qui pourraient être soulevées par les Etats membres affectés aux révisions du tableau des contributions approuvées par l'Assemblée Générale sa 69^{ème} session. Si tous les pays qui ont indiqué une intention de soulever des objections le faisaient effectivement et si toutes ces objections débouchaient sur une inversion ou une suspension du reclassement des pays concernés, alors le niveau total des contributions statutaires pour l'exercice financier 2012 pourrait être inférieur d'environ €80.850 par rapport aux estimations susmentionnées.

⁴ Cette somme représente la part versée par le Bureau pour l'Italie et Saint-Marin de l'Organisation internationale du travail en retour des dépenses d'exploitation des locaux d'UNIDROIT.

⁵ Cette recette inclut la vente de la *Revue de droit uniforme* ainsi que d'autres publications de l'Institut. Les premières estimations pour 2013 prévoient une légère baisse des ventes par rapport aux prévisions pour 2012 ; en effet, les Principes et règles d'UNIDROIT relatifs à la compensation avec déchéance du terme (*close-out netting*), actuellement en cours de préparation, seront le seul nouvel instrument publié en 2012.

6 Comme en 2012, le Secrétariat estime plus prudent de s'en remettre à la pratique antérieure de ne pas inclure ces revenus extraordinaires en tant qu'élément du processus habituel de budgétisation.

DEPENSES (in Euro)

	2012	2013
Chapitre 1 – Indemnités à titre de remboursement des frais		
Art. 1 (Conseil de Direction et Comité Permanent) ¹	48.000,00	48.000,00
Art. 4 (Commissaire aux comptes) ²	3.605,00	3.605,00
Art. 5 (Comités d'experts) ³	60.000,00	80.000,00
Art. 6 (Missions des agents et du personnel) ⁴	28.000,00	40.000,00
Total	139.605,00	171.605,00
Chapitre 2 – Appointements et indemnités à titre de rémunération		
Art.2 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) ⁵	1,337,2000.00	1.256.884,00
Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) ⁶	20.000,00	20.000,00
Total	1.357.200,00	1.276.844,00
Chapitre 3 – Charges sociales		
Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) ⁷	465.450,00	437.861,00
Art. 2 (Assurances pour accidents) ⁸	8.500,00	8.500,00
Total	473.950,00	446.361,00
Chapitre 4		
Indemnité intégrative personnel à la retraite ⁹	2.500,00	2.500,00
Chapitre 5		
Impression de publications ¹⁰	31.500,00	31.500,00
Chapitre 6 – Frais d'administration ¹¹		
Art. 1 (Papeterie)	21.000,00	21.000,00
Art. 2 (Téléphone, fax et Internet)	21.000,00	21.000,00
Art. 3 (Correspondance)	15.000,00	16.000,00
Art. 4 (Frais de représentation)	4.650,00	5.000,00
Art. 5 (Frais d'interprétation) ¹²	27.500,00	32.000,00
Art. 6 (Divers)	6.700,00	6.700,00
Total	95.850,00	101.700,00
Chapitre 7 – Frais d'entretien ¹³		
Art. 1 (Eclairage et énergie électrique)	12.500,00	13.000,00
Art. 2 (Chauffage)	20.000,00	22.000,00
Art. 3 (Eau)	7.000,00	7.000,00
Art. 4 (Assurance de l'immeuble)	11.500,00	12.000,00
Art. 5 (Matériel de bureau)	21.000,00	23.000,00
Art. 6 (Entretien de l'immeuble, charges pour services publics) ¹⁴	21.000,00	24.000,00
Art. 7 (Louage d'ouvrage) ¹⁵	42.420,00	45.000,00
Total	135.420,00	146.000,00
Chapitre 9 – Bibliothèque		
Art. 1 (Achat de livres) ¹⁶	82.000,00	90.000,00
Art. 2 (Reliure)	9.000,00	10.000,00
Art. 3 (Logiciel)	22.000,00	22.000,00
Total	113.000,00	122.000,00
Chapitre 10		
Promotion des instruments d'UNIDROIT ¹⁷	0.00	20.000,00
Chapitre 11		
Programme de coopération juridique ¹⁸	10,000.00	10,000.00
Total des dépenses	2,359,025.00	2,328,550.00

NOTES EXPLICATIVES AU PROJET DE BUDGET – DEPENSES

- 1 **Objet de la dépense:** couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières des membres du Conseil de Direction et du Comité Permanent pour assister aux réunions de ces organes.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

- 2 **Objet de la dépense:** frais liés au commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée Générale.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

- 3 **Objet de la dépense:** couvrir les dépenses de l'Institut pour l'organisation de réunions de comités d'experts et autres réunions liées au Programme de travail de l'Organisation.

Pendant de nombreuses années, la somme disponible a été maintenue au même niveau nominal, malgré l'augmentation constante des frais d'équipement pour les réunions à Rome, entraînant ainsi un déclin en termes réels de ce chapitre du budget, par rapport aux autres chapitres, en particulier ceux relatifs aux postes fixes des dépenses. Une augmentation de €20.000 (33,33%) est proposée pour l'exercice financier 2013 pour corriger progressivement ce déséquilibre dans la répartition des ressources d'UNIDROIT en allouant davantage de fonds aux travaux se rapportant aux projets d'UNIDROIT. La répartition de ces ressources, en 2013, pourrait se présenter comme suit :

a) En 2013, le Secrétariat envisage d'organiser une ou deux sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux ainsi que deux réunions d'un Comité d'étude sur les Principes et règles d'UNIDROIT relatifs à la compensation avec déchéance du terme, un projet, auquel l'Assemblée Générale, lors de sa 67ème session (Rome, 1er décembre 2010), a convenu d'accorder une priorité élevée.

b) le Secrétariat prévoit d'autres réunions de Comités d'étude pour entreprendre des travaux ou des consultations informelles demandés par l'Assemblée Générale concernant l'élaboration (i) d'un guide législatif sur les Principes et les règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents; (ii) d'autres protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction; (iii) d'un instrument international sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS); (iv) de dispositions types sur la protection des biens culturels; et (v) d'études sur les aspects de droit privé sur l'investissement et la production agricoles.

Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin d'obtenir des financements extérieurs pour couvrir une partie de ces dépenses. L'augmentation ici proposée consistera en une nouvelle allocation à partir d'autres chapitres du budget, en particulier du Chapitre 2 (Appointements et indemnités à titre de rémunération), sans besoin de recourir à des augmentations des contributions des Etats membres.

- 4 **Objet de la dépense:** couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières des représentants de l'Institut, des membres du personnel et des collaborateurs pour participer à des réunions d'autres organisations avec lesquelles UNIDROIT coopère, ainsi que pour des missions effectuées pour mieux faire connaître les travaux de l'Institut en général, et au besoin pour encourager l'adhésion de nouveaux Etats au Statut organique d'UNIDROIT.

Une augmentation est proposée pour l'exercice financier 2013 pour permettre au Secrétariat de mieux promouvoir les travaux d'UNIDROIT et pour assister à nouveau aux réunions d'autres organisations et participer à leurs travaux – ce qui a été très limité ces dernières années à cause des restrictions financières.

- 5 **Objet de la dépense:** couvrir les salaires et indemnités des fonctionnaires, du personnel administratif, du secrétariat et des employés de la Bibliothèque d'UNIDROIT, ainsi que le salaire d'un consultant.

Conformément à une décision prise par l'Assemblée Générale, lors de sa 36^{ème} session (Rome, 12 décembre 1983), les salaires et indemnités des membres du personnel de Catégorie A suivent les barèmes des salaires des Organisations Coordonnées, qui sont cependant appliqués avec une réduction de 20% des augmentations prévues par le barème, et avec un retard de six mois dans leur prise d'effets. Suivant une décision adoptée par l'Assemblée Générale, lors de sa 38^{ème} session (Rome, 28 novembre 1985), les salaires et indemnités des membres du personnel des Catégories B et C s'alignent, quoique dans une proportion inférieure importante, sur une version amendée du barème des Organisations Coordonnées

L'allocation pour ce Chapitre, qui s'élevait à € 1.212.875,00 en 2011, a été augmentée de €158.075,00 pour permettre de pourvoir deux postes vacants durant l'année 2012. Le processus de sélection d'un Secrétaire-Général adjoint a été mis en place en décembre 2011 et devrait se conclure en avril 2012. L'implication financière totale du pourvoi de ce poste dépendra de la Catégorie exacte du poste qui pourrait être offerte au candidat sélectionné (A6 ou A5), du lieu de recrutement et d'origine dudit candidat (local ou expatrié, candidature interne ou externe) et de sa situation familiale (célibataire ou marié avec personnes à charge). Pour l'heure, le Secrétariat a décidé de ne pas pourvoir le deuxième poste de fonctionnaire *junior*, tant que le niveau exact des contributions pour l'exercice financier 2012 n'a pas été fixé.

Par prudence, le budget 2012 a pris en considération l'alternative la plus coûteuse concernant ces deux nominations, ainsi que les avancements de carrières au sein du Secrétariat. Le Secrétariat prévoit que ces deux nominations peuvent être réalisables à un coût inférieur - ce qui requerrait des besoins financiers inférieurs que pour l'année 2012. Le départ à la retraite de certains membres du personnel devrait, en outre, avoir une influence positive sur la réduction des coûts.

- 6 **Objet de la dépense:** pour faire face à des besoins de collaboration technique et d'un expert extérieur, de mise à jour et d'entretien du parc informatique et des logiciels de l'Institut, ou pour des collaborations spéciales dans la transcription et traduction de documents, ainsi que pour la Bibliothèque.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

- 7 **Objet de la dépense:** couvrir l'assurance du personnel des Catégories A, B et C, pour invalidité, vieillesse et maladie. A quelques exceptions près, tout le personnel est affilié au système de sécurité sociale italien (I.N.P.S.).

Pour les raisons expliquées à la note 5 ci-dessus, en 2012 le Secrétariat prévoit une légère baisse des dépenses par rapport à 2012 pour les paiements relatifs à la sécurité sociale

- 8 **Objet de la dépense:** couvrir l'assurance du personnel des Catégories A, B et C contre les accidents. Tout le personnel est assuré auprès d'une compagnie d'assurance privée italienne.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

- 9 **Objet de la dépense:** versements effectués à deux membres du personnel à la retraite pour couvrir les périodes durant lesquelles ils n'étaient pas couverts par un système de sécurité sociale.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

- 10 **Objet de la dépense:** couvrir les frais d'impression des quatre fascicules annuels de la *Revue de droit uniforme* ainsi que des documents officiels, des instruments législatifs et autres publications.

Le Secrétariat prévoit une baisse des frais d'impression en 2012 résultant d'une baisse des dépenses et d'une réorganisation de la production et de la distribution de la *Revue de droit uniforme*, actuellement en cours.

- 11 **Objet de la dépense:** couvrir les frais ordinaires de fonctionnement du bureau (papeterie, factures de téléphone et de fax, d'accès à internet), envoi de la correspondance et des publications et frais occasionnels de représentation.

Des augmentations marginales sont proposées pour 2013 pour compenser la hausse des prix.

- 12 **Objet de la dépense:** couvrir les frais d'interprétation simultanée lors des réunions qui se tiennent à UNIDROIT (Assemblée Générale, Conseil de Direction, Commission des Finances, Comités d'experts gouvernementaux).

Une modeste augmentation est requise pour couvrir la hausse des honoraires journaliers des interprètes et permettre une interprétation simultanée lors de réunions liées à des projets.

- 13 **Objet de la dépense:** couvrir les redevances de services publics, l'achat et le remplacement du matériel de bureau et les coûts d'entretien des bâtiments.

A moins d'indication contraire, des augmentations marginales sont proposées en 2013 pour compenser la hausse des prix.

- 14 **Objet de la dépense:** couvrir les frais d'entretien des bâtiments (réparations ordinaires, entretien de l'ascenseur) et paiement des charges pour certains services publics (telle la collecte des ordures etc.).

Une légère augmentation sera nécessaire en 2013 pour répondre aux augmentations de ce type de charges qui en 2011 correspondaient à €12.480,74 soit environ 53% des dépenses totales de ce chapitre

- 15 **Objet de la dépense:** couvrir les frais de nettoyage de l'immeuble et de la Bibliothèque, de désinfection et désinsectisation ainsi que de l'entretien du jardin.

La somme proposée pour le budget 2012 se base sur les dépenses encourues en 2011, comme suit: nettoyage de l'immeuble et de la Bibliothèque - € 35.557; désinfection et désinsectisation - € 2.126.52; l'entretien du jardin - € 3.951.33; divers - € 2.623.59.

- 16 **Objet de la dépense:** couvrir l'acquisition par la Bibliothèque de livres et le renouvellement des abonnements aux périodiques juridiques, ainsi que les coûts de reliure.

Une augmentation modeste (€ 10.000) est requise pour couvrir les frais de nouveaux abonnements aux bases de données et services en ligne et des monographies nécessaires et urgentes à acquérir pour enrichir les collections sur des thèmes relatifs au programme de travail en cours.

- 17 **Objet de la dépense:** couvrir les coûts des activités de promotion des instruments d'UNIDROIT.

Le Secrétariat a prévu de renforcer et d'augmenter ce chapitre du budget, qui était de € 5.000 en 2010 et qui avait été réduit à zéro en 2011, pour couvrir les frais d'organisation d'événements par UNIDROIT et entreprendre des déplacements en vue de promouvoir ses travaux. Le Secrétariat continuera toutefois à rechercher des contributions financières extrabudgétaires pour compléter le financement au sein du budget ordinaire de ces activités.

- 18 **Objet de la dépense:** couvrir le coût de la contribution de l'Institut à son programme de bourses pour les juristes de pays en développement et en transition économique. D'autres bourses sont financées par des contributions spéciales d'Etats membres ou par des donations privées.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

Toutes les augmentations des dépenses seront obtenues par une répartition des ressources entre les différents chapitres du budget. Au total, le Secrétariat propose une dépense totale de €2.328.550,00 pour l'année 2013 – ce qui correspond à une baisse des dépenses de € 30.475 par rapport à celles qui avaient été autorisées dans le budget 2012.